BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité (ATPS) – F/H

Mis à jour le 29 mai 2026

Conditions d'entrée et prérequis

- Futurs apprentis de 15 à 29 ans révolus (dérogations sous certaines conditions)
- Etre titulaire d'un CAP ou d'un certificat de spécialisation
- Pas de condition d'âge pour les personnes reconnues en situation de handicap (RQTH), sportifs de haut niveau, ou ayant un projet de reprise d'entreprise nécessitant l'obtention d'un diplôme

Niveau de sortie

Niveau 4 - BAC

Public visé

Futurs apprentis de 15 à 29 ans révolus (dérogations possibles)

Rythme

Alternance

Durée en centre

36 mois

Validation

- **Brevet Professionnel Agent Technique de Prévention et de Sécurité**
  Diplôme de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Education nationale
  RNCP38227

L'inscription à la formation se fait pour la totalité du référentiel. En cas de validation partielle, les blocs de compétences validés sont acquis.

Modalités d'évaluation

- Epreuves ponctuelles et contrôles en cours de formation (CCF)

Modalités de suivi

Vous avez entre 15 et 29 ans révolus ? Vous souhaitez préparer un diplôme tout en travaillant ?

Objectifs professionnels

Le titulaire d'un **Brevet Professionnel Agent Technique de Prévention et de Sécurité** est un professionnel formé à la prévention des risques ainsi qu'à l'intervention en cas de sinistre.

Ses **principales missions** sont :

- Répertorier les risques propres à l'entreprise
- Analyser et proposer des moyens pour prévenir les risques
- Evaluer l'adéquation des matériels mis à sa disposition avec les risques identifiés
- Traiter les informations transmises par les moyens techniques de surveillance à distance
- Choisir les moyens matériels et humains à engager selon la nature du sinistre

Le titulaire du Brevet Professionnel Agent Technique de Prévention et de Sécurité **évolue dans la sécurité des personnes, la surveillance et le gardiennage des établissements (locaux, équipements, marchandises).**

Contenu

- **Dans une situation de prévention, l'apprenti/e en BP ATPS apprend à :**
  Procéder à l'inventaire des risques propres à une entreprise, à leur analyse, et de proposer les moyens aptes à les prévenir,
  Organiser et maintenir des relations fonctionnelles avec les services d'assistance de façon à faciliter leur intervention éventuelle
  Repérer l'emplacement et identifier la nature des matériels mis à sa disposition
  Apprécier leur adéquation avec le risque correspondant et de rendre compte
  Recevoir et traiter les informations transmises par les moyens techniques de surveillance à distance, que ce soit sur un site ou dans le cadre d'une centrale de télésurveillance.

- **Dans une situation d'intervention, l'apprenti/e en BP ATPS apprend à :**
  Choisir en fonction de leur compatibilité avec la nature du sinistre et de leur degré d'efficacité le ou les moyens matériels et humains d'intervention
  Discerner les limites de l'action à mener, de confirmer la nécessité d'intervention des services techniques d'assistance ou privés ou publics et de préparer celle-ci,
  Rendre compte oralement et par écrit de façon précise et détaillée

Modalités pédagogiques

- Formation en alternance
- Formation théorique et pratique (plateau technique ou équipement

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité (ATPS) – F/H

Entrée-sortie permanente

Oui

Codes réglementaires

- Code RNCP : RNCP38227
- Code diplôme : 45034401
- Formacode : 42815
- Code NSF : 344
- Code ROME : K2502, K2503

spécifique)
- La formation pratique en entreprise est assurée par le maitre d'apprentissage

Profil des intervenants

- Enseignants formateurs du CFA académique

Les plus

Taux de réussite 2025 : 89 %

Délais et modalités d'accès

- Pré-inscription en ligne : https://cfa-ac-alsace.ymag.cloud/index.php/preinscription
- La date de début en entreprise ne peut être postérieure de plus de 3 mois au début d'exécution du contrat. La date de début au CFA ne peut être postérieure de plus de 3 mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail).

Financements possibles

- Formation 100% prise en charge par l'OPCO (aucun frais à la charge de l'apprenti)

Poursuite de parcours

Entrée dans la vie active :

- Agent de sécurité

Poursuite d'études :

- Possibilités de préparer un BTS ou autre titres et certifications de niveau 5

Référent handicap

Toutes nos formations sont accessibles à la candidature de personnes en situation de handicap. Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Contact : missionhandicap@cfa-academique.fr

Réseau

- CFA ACADEMIQUE
- 2 rue Adolphe Seyboth
  67000 STRASBOURG
- info@cfa-academique.fr
- 03 88 14 10 10
- www.cfa-academique.fr
- SIRET : 18671553800044